



Doc. 11406 rév
2 octobre 2007

Gigantesques incendies provoqués par l'Arménie dans les territoires occupés d'Azerbaïdjan

Question écrite n° 533 au Comité des Ministres
présentée par M^{me} Ganira PASHAYEVA

Après l'occupation du Haut-Karabakh et de sept autres régions d'Azerbaïdjan, le nettoyage ethnique des Azerbaïdjanais qui y vivaient, et la confiscation et le détournement du patrimoine culturel azéri, les forces arméniennes ont récemment entrepris un terrible nouveau crime contre l'humanité. Ainsi, début juin 2006, les forces d'occupation arméniennes et les forces séparatistes du Haut-Karabakh qu'elles contrôlent ont lancé une campagne massive d'incendies dans les territoires occupés d'Azerbaïdjan. Il ne reste rien de la végétation qui couvrait ces milliers d'hectares de terres. Des maisons, des édifices, des monuments historiques et culturels, des sanctuaires religieux et des lieux de culte appartenant aux Azerbaïdjanais ont été entièrement détruits. Sur un territoire de 132,2 km², plusieurs villes et villages, ainsi que des terres agricoles, des monuments culturels et historiques, la flore et la faune existantes, et des logements ont été détruits ou endommagés par les flammes. D'après des calculs récents, les dommages causés par les derniers incendies s'élèveraient à eux seuls à des millions de dollars US.

Malgré les appels, les recommandations et les efforts de plusieurs organisations internationales (OSCE, APCE, etc.) pour empêcher les incendiaires de poursuivre leurs ravages, l'Arménie a continué d'allumer des feux dans les territoires qu'elle occupe et sur la ligne de front.

Les incendies de forêt sont une catastrophe écologique non seulement pour le Caucase du Sud, mais aussi pour toute l'Europe du Sud-Est. Les incendies allumés cet été (2007) dans les territoires occupés ont encore augmenté le risque de catastrophe écologique. Cette pratique provoque inexorablement la mort écologique de vastes territoires en Europe. A ce jour, 40 000 hectares de territoire azerbaïdjanais ont déjà été détruits par les incendies provoqués par l'Arménie.

De grands incendies ont ainsi été délibérément provoqués à proximité de la ligne de front, dans les territoires occupés par les forces armées d'Arménie, afin que le vent les propage rapidement vers les territoires qu'elles n'occupent pas en Azerbaïdjan. Ils atteignent rapidement les villages azerbaïdjanais et ruinent l'agriculture, qui est très vulnérable en été.

Considérant ce qui précède, M^{me} Pashayeva demande au Comité des Ministres:

Quelles dispositions concrètes et résolues le Comité des Ministres peut-il prendre dans le cadre de ses compétences pour forcer l'Arménie à cesser de provoquer des ravages dans la flore et la faune, et à l'encontre du patrimoine culturel azerbaïdjanais dans les territoires occupés d'Azerbaïdjan?

Signé:

PASHAYEVA Ganira, Azerbaïdjan, GDE